

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS « 50^e anniversaire d'ASTRO » (le « RÈGLEMENT OFFICIEL »)

Le concours « 50^e anniversaire d'Astro » (le « concours ») est commandité par Lactalis Canada Inc. (le « commanditaire »). Le concours débute le mardi 1^{er} mars 2022 à 10 h 00 (HE), (la « date de début du concours »). Le concours prend fin le 26 avril 2022 à 23 h 59 (HE) (la « date de clôture du concours »). La « période du concours » se déroule à partir de la date de début du concours jusqu'à la date de clôture du concours.

1. ADMISSIBILITÉ

Le concours s'adresse à tous les résidents canadiens se trouvant au Canada au moment de leur participation, à l'exception des résidents du Québec âgés de moins de treize (13) ans. Sous réserve de la limite d'âge mentionné ci-haut, le participant qui n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence au moment de la participation est tout de même admissible pour participer au concours et gagner un prix, à condition que son parent ou son tuteur légal accepte le prix et les présentes modalités en son nom, et remplisse le formulaire de déclaration et de décharge requis (comme décrit en détail ci-dessous). Chaque participant qui n'a pas atteint l'âge de la majorité devra fournir l'adresse de courriel et le numéro de téléphone de son parent ou tuteur légal au moment de la participation.

Le concours ne s'adresse pas au commanditaire, à ses sociétés mères, ses sociétés affiliées et associées, ses agences publicitaires et promotionnelles, ainsi que leurs employés, dirigeants, administrateurs, représentants, agents, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement le « groupe du concours »), ni toute personne domiciliée à la même adresse que les membres du groupe du concours. En participant au concours, les participants acceptent de respecter le présent règlement officiel et toutes les décisions du commanditaire, lesquelles sont définitives et exécutoires à l'égard de tous les participants et de toutes les questions se rapportant au concours. Le concours est régi par la législation canadienne et assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux applicables. Le concours est nul là où la loi l'interdit.

2. MODE DE PARTICIPATION

AUCUN ACHAT REQUIS.

Pour courir la chance de gagner un grand prix et/ou un prix hebdomadaire, visitez le www.gagneravecastro.ca avant la date de clôture du concours, et cliquez sur le bouton « Participer maintenant » pour vous inscrire et remplir le bulletin de participation en ligne en saisissant les renseignements requis (p. ex., nom, âge, adresse postale, numéro de téléphone, adresse de courriel valide, etc.). Pour obtenir une (1) participation au grand prix et au prix hebdomadaire, le participant doit cliquer sur le bouton « Participer maintenant » et remplir le bulletin de participation en ligne (une « participation »).

Participations en prime

Il y a deux (2) façons d'obtenir quatre (4) participations en prime (les « participations en prime ») pour courir la chance de gagner le grand prix et un prix hebdomadaire :

1. Pour recevoir quatre (4) participations en prime, cochez la case « Télécharger un reçu » se trouvant dans le bulletin de participation en ligne pour télécharger une photo de votre

reçu d'achat de produit montant au moins un (1) achat admissible de tout produit de yogourt Astro participant effectué chez un détaillant canadien (un « reçu admissible »). Pour la liste des produits Astro participants, consulter l'article 8 ci-dessous. Les reçus doivent être envoyés dans l'un des formats suivants : .jpg, .jpeg, .png ou .pdf, et la taille maximale du fichier est de 20 Mo. Vous recevrez quatre (4) participations en prime pour chaque soumission de reçu admissible. **Remarque** : Un reçu admissible = 1 participation en prime (c.-à-d. 4 participations), peu importe le nombre de produits Astro participants figurant sur le reçu admissible.

2. Aucun achat requis. Pour recevoir quatre (4) participations en prime sans effectuer d'achat, cochez la case « Télécharger un essai de 50 mots » pour télécharger un essai original de 50 mots expliquant de quelle façon vous allez célébrer le 50^e anniversaire d'Astro, puis cliquez sur « Soumettre ». Les essais doivent être soumis en format .doc, .docx ou .pdf. Vous recevrez quatre (4) participations en prime pour chaque essai.

Vous devez posséder une adresse de courriel valide, un numéro de téléphone et une adresse postale pour participer au concours. Une (1) seule adresse de courriel et un (1) seul numéro de téléphone peuvent être utilisés par toute personne pour participer au concours. Une preuve d'envoi d'une participation en ligne ne constitue pas une preuve de réception par le commanditaire. Si le participant au concours n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence au moment de la participation, il doit fournir l'adresse de courriel et le numéro de téléphone de son parent ou de son tuteur légal lors du processus d'inscription au concours.

Limite d'une (1) participation et d'une (1) participation en prime (c.-à-d. des participations en prime pour un total de 4 participations) par personne, par jour, pendant la période du concours. Pour plus de clarté : 1) pour des participations uniques supplémentaires, vous pouvez obtenir 1 participation par jour en cliquant sur « Participer maintenant »; et 2) pour des participations en prime, vous pouvez obtenir 4 participations par jour en utilisant l'une des 2 méthodes décrites ci-dessous.

Remarque : Pour les prix hebdomadaires, les participations et les participations en prime comptent pour la semaine de participation et ***ne seront pas*** reportées pour les périodes de tirages au sort hebdomadaires suivantes (comme la modalité décrite ci-dessous).

Si un participant tente d'obtenir plus de participations que le nombre spécifié, le commanditaire peut, à son entière discrétion, disqualifier le participant au concours et annuler toutes les participations de ce participant.

Les participations seront déclarées nulles si elles sont parvenues en retard, illisibles, incomplètes, endommagées, irrégulières, abîmées, contrefaites ou reproduites à l'aide d'un procédé mécanique ou électronique. S'il s'avère qu'un participant utilise des logiciels informatiques pour remplir automatiquement les bulletins de participation d'une manière non autorisée, ce participant sera immédiatement disqualifié du concours. Le commanditaire se réserve le droit de disqualifier tous ces participants des futurs concours organisés par le commanditaire sans autre avis.

3. PRIX

Les prix doivent être acceptés tel qu'ils sont attribués et ne peuvent être substitués ni transférés. Si le gagnant d'un prix n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence, le formulaire de déclaration et de décharge requis pour réclamer le prix doit être signé par un parent/tuteur légal (tel que décrit à l'article 5 ci-dessous).

Le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de substituer un prix ou toute partie du prix, par un prix de valeur égale ou supérieure si un prix (ou une partie du prix) ne peut être décerné pour quelque raison que ce soit, et ce, sans aucune responsabilité.

Si le participant sélectionné pour un prix renonce à celui-ci, il sera réattribué à la discrétion du commanditaire, sous réserve, entre autres, du temps disponible.

GRAND PRIX : Il y a un (1) grand prix à gagner, consistant en un prix en argent comptant de 50 000 \$CAN. L'agence du commanditaire contactera directement le gagnant du prix et l'aidera à réclamer son prix. Le grand prix doit être accepté tel qu'il est attribué et ne peut être transféré. Aucune substitution n'est permise, sauf à la discrétion du commanditaire.

Chances de gagner : Les chances de gagner le grand prix dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la période du concours.

PRIX HEBDOMADAIRES : Il y a au total huit (8) prix hebdomadaires à gagner pendant la période du concours (un pour chaque période de tirage au sort hebdomadaire telle que définie à l'article 5 ci-dessous), chacun consistant en 1 000 \$CAN. Les prix hebdomadaires doivent être acceptés tel qu'ils sont attribués et ne peuvent être transférés. Aucune substitution n'est permise, sauf à la discrétion du commanditaire. L'agence du commanditaire contactera directement le gagnant du prix et l'aidera à réclamer son prix.

Chances de gagner : Les chances de gagner un prix hebdomadaire dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période de tirage au sort hebdomadaire, comme décrit ci-dessous.

Limite : Il n'y a aucune limite quant au nombre de prix hebdomadaires qu'une personne peut gagner.

4. TIRAGE DU GRAND PRIX

Un tirage au sort pour un (1) grand prix aura lieu le mercredi 27 avril 2022 à 10 h 00 (HE) à Toronto, en Ontario, par un organisme indépendant chargé du concours, parmi toutes les participations admissibles reçues avant la date de clôture du concours. Les chances de gagner le grand prix dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours.

Trois (3) tentatives seront faites pour contacter le participant sélectionné à l'adresse de courriel et deux (2) tentatives seront faites par téléphone au moyen du numéro de téléphone fourni sur son bulletin de participation entre 9 h et 17 h (HE) pendant une période de sept (7) jours suivant le tirage. Si le participant sélectionné ne peut être contacté dans les sept (7) jours, par courriel ou par téléphone, il sera considéré comme ayant renoncé au prix et sera disqualifié. Un autre participant pourra alors être tiré au sort parmi les participations admissibles restantes jusqu'à ce que le contact soit établi avec un participant sélectionné ou qu'il n'y ait plus d'inscriptions admissibles, selon la première éventualité. Le commanditaire ne pourra être tenu responsable d'aucune tentative infructueuse de communiquer avec un participant sélectionné.

5. TIRAGE DES PRIX HEBDOMADAIRES

Un tirage au sort pour un prix hebdomadaire aura lieu chaque mardi à compter du 8 mars 2022, et ce, jusqu'au 26 avril 2022 à 13 h 00 (HE) à Toronto, en Ontario, par un organisme indépendant chargé du concours, parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la semaine de tirage au sort du prix hebdomadaire précédente, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les chances de gagner un prix hebdomadaire dépendront du nombre total de participations admissibles pendant la semaine de tirage au sort du prix hebdomadaire. Si aucune participation admissible n'est reçue pour un prix hebdomadaire pendant une période de tirage au sort hebdomadaire (« une semaine sans participation »), deux (2) tirages au sort auront lieu pendant la période de tirage hebdomadaire suivante, à condition qu'il y ait au moins deux (2) participations admissibles pendant ladite période de tirage hebdomadaire suivante. Pour plus de clarté, les prix hebdomadaires, les participations et les participations en prime comptent pour la semaine de participation et ***ne seront pas*** reportées pour les périodes de tirages au sort hebdomadaires suivantes.

Aux fins de ce concours, il y aura huit (8) périodes de tirages au sort hebdomadaires qui se dérouleront comme suit :

Semaine de tirage au sort hebdomadaire, 1 ^{re} période	Débute à 22 h 01 (HE) le	1 ^{er} mars 2022	Et se termine à 12 h 00 (HE) le	8 mars 2022
Semaine de tirage au sort hebdomadaire, 2 ^e période	Débute à 12 h 01 (HE) le	8 mars 2022	Et se termine à 12 h 00 (HE) le	15 mars 2022
Semaine de tirage au sort hebdomadaire, 3 ^e période	Débute à 12 h 01 (HE) le	15 mars 2022	Et se termine à 12 h 00 (HE) le	22 mars 2022
Semaine de tirage au sort hebdomadaire, 4 ^e période	Débute à 12 h 01 (HE) le	22 mars 2022	Et se termine à 12 h 00 (HE) le	29 mars 2022
Semaine de tirage au sort hebdomadaire, 5 ^e période	Débute à 12 h 01 (HE) le	29 mars 2022	Et se termine à 12 h 00 (HE) le	5 avril 2022
Semaine de tirage au sort hebdomadaire, 6 ^e période	Débute à 12 h 01 (HE) le	5 avril 2022	Et se termine à 12 h 00 (HE) le	12 avril 2022
Semaine de tirage au sort hebdomadaire, 7 ^e période	Débute à 12 h 01 (HE) le	12 avril 2022	Et se termine à 12 h 00 (HE) le	19 avril 2022
Semaine de tirage au sort hebdomadaire, 8 ^e période	Débute à 12 h 01 (HE) le	19 avril 2022	Et se termine à 11 h 59 (HE) le	26 avril 2022

Trois (3) tentatives seront faites pour contacter le participant sélectionné à l'adresse de courriel et deux (2) tentatives seront faites par téléphone au moyen du numéro de téléphone fourni sur son bulletin de participation entre 9 h et 17 h (HE) pendant une période de sept (7) jours suivant le tirage. Si le participant sélectionné ne peut être contacté dans les sept (7) jours, par courriel ou par téléphone, il sera considéré comme ayant renoncé au prix et sera disqualifié. Un autre participant pourra alors être tiré au sort parmi les participations admissibles restantes jusqu'à ce que le contact soit établi avec un participant sélectionné ou qu'il n'y ait plus d'inscriptions admissibles, selon la première éventualité. Le commanditaire ne pourra être tenu responsable d'aucune tentative infructueuse de communiquer avec un participant sélectionné.

6. RÉCLAMER VOTRE PRIX

Toutes les réclamations de prix sont assujetties à une vérification. Pour être déclaré gagnant, chaque participant sélectionné (ou son parent ou tuteur légal, si le participant sélectionné n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence) doit répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, mécanique ou autre, à une question réglementaire posée par courriel à l'adresse fournie lors de l'inscription au concours. Chaque participant sélectionné devra également signer un formulaire de déclaration et de décharge (le « formulaire de décharge ») (ou, si le participant sélectionné n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence, son parent ou son un tuteur légal doit signer ce formulaire de décharge en son nom) confirmant qu'il se conforme au règlement officiel et qu'il accepte le prix tel qu'il est attribué, sans substitution, et libérant le commanditaire, le groupe du concours, l'organisation indépendante chargée du concours et chacun de leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, parents, filiales, sociétés affiliées et apparentées, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « renonciataires ») de toute responsabilité à l'égard de tout prix ou du concours.

Chaque participant sélectionné doit renvoyer un formulaire de décharge signé dans les trente (30) jours suivant sa réception, sans quoi il sera exclu du prix et un autre participant pourra être sélectionné parmi les autres participants admissibles, jusqu'à ce qu'un gagnant soit choisi ou qu'il n'y ait plus de participants admissibles, selon la première éventualité. Le commanditaire contactera chaque gagnant d'un prix dans les trente (30) jours suivant la réception de son formulaire de décharge signé, pour organiser la livraison du prix. Pour les prix, veuillez prévoir un délai de 6 à 8 semaines pour la livraison du prix à partir de la fin de la période du concours.

Le refus de tout gagnant admissible d'accepter un prix dégage définitivement les renonciataires de toute responsabilité relative au prix. Si une personne gagnante potentielle est déclarée inadmissible, refuse le prix, ou si l'avis de notification du prix ou le prix lui-même est retourné en tant qu'envoi non distribuable, le prix sera perdu et un autre participant admissible pourra être sélectionné au hasard parmi les participations admissibles restantes, à la seule discrétion du commanditaire.

7. GÉNÉRAL

Le règlement officiel prévaut

En cas de conflit entre le règlement officiel et toute instruction ou interprétation du présent règlement officiel donnée par un employé du commanditaire concernant le concours, le présent

règlement prévaudra. En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités de la version officielle du présent règlement et les renseignements ou autres déclarations contenus dans toute documentation relative au concours, y compris, sans toutefois s'y limiter : dans le formulaire d'inscription, aux points de vente, dans toute publicité imprimée ou en ligne; les modalités du présent règlement prévaudront, régiront et domineront.

Indemnisation

En soumettant une participation à ce concours, chaque participant confirme qu'il comprend et respecte le présent règlement officiel. Par la présente, chaque participant dégage les renoncataires de toute responsabilité en cas de blessures, de pertes ou de dommages de toute nature subis par le participant ou toute autre personne, y compris les blessures corporelles, le décès ou les dommages matériels, résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un prix, de la participation au concours, de toute violation du règlement officiel ou de toute activité liée au prix, y compris, mais sans s'y limiter, les virus informatiques avec lesquels le participant ou les membres de sa famille pourraient entrer en contact dans le cadre de leur participation au concours. Le participant accepte d'indemniser pleinement les renoncataires de toute réclamation de tiers liée au concours, sans aucune limitation, quelle qu'elle soit.

Limitation de responsabilité

Les inscriptions incomplètes, endommagées, illisibles ou reçues après la date de clôture du concours ne seront pas acceptées. Les renoncataires n'assument aucune responsabilité pour les participations perdues, volées, mal acheminées, endommagées, illisibles ou tardives qui, pour quelque raison que ce soit, ne sont pas reçues avant la date de clôture du concours, ou pour les erreurs d'impression, de distribution ou de production.

Aucun des renoncataires n'assume la responsabilité des problèmes ou des défaillances techniques liés à un réseau ou à des lignes téléphoniques, à des connexions réseau non disponibles, à des communications électroniques ratées, incorrectes, inexactes, incomplètes, déformées ou retardées (qu'elles soient causées par l'expéditeur ou par l'équipement ou la programmation associés au concours ou utilisés dans le cadre de celui-ci), à une erreur humaine dans le traitement des participations au concours, à des systèmes informatiques en ligne ou à des serveurs, les problèmes de logiciels informatiques, la congestion du trafic sur Internet ou sur tout site Web, ou toute autre erreur ou difficulté de quelque nature que ce soit, qu'elle soit humaine, mécanique, électronique, informatique, de réseau, typographique, d'impression ou autre, liée au concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs ou les difficultés qui peuvent survenir dans le cadre de l'administration du concours, du traitement des participations, de l'annonce de tout prix ou dans tout matériel lié au concours; les renoncataires n'assumeront pas non plus de responsabilité pour tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne ou pour toute violation de la vie privée due à l'interférence de « pirates » informatiques tiers résultant de la participation à ce concours.

Pour éviter tout doute, aucun des renoncataires n'assume la responsabilité de tout dommage corporel ou matériel ou de toute perte de quelque nature que ce soit, y compris, sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, consécutifs, accessoires ou punitifs qui peuvent être subis par l'équipement informatique d'un participant ou de toute autre personne résultant de la tentative d'un participant de participer au concours ou de télécharger tout renseignement dans le cadre de sa participation au concours ou de l'utilisation de tout site Web. Sans limiter la portée de ce qui précède, tout ce qui se trouve sur un site Web est fourni « tel quel » sans aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, y compris sans toutefois s'y limiter, les garanties implicites

de qualité marchande, de convenance à un usage particulier ou d'absence de contrefaçon. En outre, aucun des renonciataires n'assume de responsabilité pour tout autre aspect du concours.

Administration du concours

Toutes les participations sont la propriété du commanditaire et aucune ne sera retournée. Toutes les décisions concernant le concours sont prises par le commanditaire. En outre, le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « RACJ »), de modifier, d'annuler, de suspendre et/ou de mettre fin à une partie ou à la totalité du concours pour quelque raison que ce soit.

Le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier toute personne qu'il considère en violation du présent règlement officiel. Le commanditaire se réserve le droit de refuser la participation d'une personne dont l'admissibilité est douteuse, qui aurait été disqualifiée ou qui serait autrement inadmissible. Toute tentative de falsifier le processus de participation, d'interférer avec le présent règlement officiel, d'endommager délibérément tout site Web ou de porter atteinte à l'administration, à la sécurité ou au fonctionnement légitime du concours constitue une infraction aux codes criminel et civil, et le commanditaire se réserve le droit de demander des dommages-intérêts et/ou d'autres formes de réparations (y compris les honoraires d'avocat) à toutes les personnes responsables de tels actes dans toute la mesure permise par la loi, ce qui peut inclure l'interdiction ou la disqualification des participants de ce concours et des concours futurs du commanditaire. À son entière discrétion, le commanditaire peut disqualifier toute personne qui agit de façon à menacer, à maltraiter ou harceler toute personne et annuler toutes les participations associées de cette personne. Le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de suspendre ou de mettre fin au concours en cas de fraude, de virus informatique, de bogue de programmation ou d'autres raisons indépendantes de la volonté du commanditaire qui pourraient compromettre la sécurité, le bon déroulement, l'exploitation ou la bonne administration de ce concours.

En cas de litige concernant l'identité de la personne ayant soumis une participation, la participation sera considérée comme étant soumise par le titulaire autorisé du compte au nom duquel le compte de courrier électronique est enregistré, à condition que cette personne satisfasse à tous les critères d'admissibilité du présent concours. Le « titulaire autorisé du compte » est défini comme étant la personne physique à qui l'adresse électronique et/ou un numéro de téléphone sont assignés par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne, un fournisseur de services téléphoniques ou par toute autre organisation responsable de l'attribution des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise.

Pour les résidents du Québec, tout litige concernant le déroulement ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la RACJ. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la RACJ, seulement dans le but d'aider les parties à conclure une entente.

Droits de confidentialité et de publicité

En acceptant un prix, chaque participant sélectionné accepte d'accorder au groupe du concours et/ou aux personnes désignées par le groupe du concours le droit perpétuel d'utiliser son nom, ses informations biographiques, son image, ses photos et/ou sa ressemblance et ses déclarations à des fins de programmation, de promotion, d'échange, de commerce, d'annonce et de publicité, à tout moment, dans tous les médias connus actuellement ou découverts par la suite, dans le monde entier, y compris, mais sans s'y limiter, à la télévision, dans les vidéos, sur le World Wide Web et sur Internet, sans préavis, examen ou approbation et sans compensation supplémentaire, sauf si la loi l'interdit.

Le groupe du concours respecte votre droit à la vie privée. Les renseignements personnels recueillis auprès des participants ne seront utilisés par le groupe du concours que pour administrer le concours et, seulement si le consentement est donné activement au moment de la participation, pour fournir aux participants des renseignements concernant les promotions et/ou événements à venir, les nouvelles sur les produits ou les offres spéciales du groupe du concours. Pour de plus amples renseignements concernant la manière dont le commanditaire recueille, utilise et divulgue les renseignements personnels, veuillez consulter la politique de confidentialité du commanditaire, disponible à l'adresse www.lactalis.ca

Loi applicable et autres dispositions générales

Le concours est assujéti aux lois et aux règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux applicables. Le règlement officiel peut être modifié sans préavis afin de se conformer aux lois fédérales, provinciales et territoriales applicables ou à la politique de toute autre entité ayant compétence sur le commanditaire. Tous les problèmes et toutes les questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire du règlement officiel ou des droits et obligations entre le participant et le commanditaire en relation avec ce concours sera régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario, y compris les dispositions procédurales, sans donner effet à des règles ou à des dispositions sur le choix de la loi applicable et sur les conflits de lois qui pourraient exiger l'application des lois d'un autre territoire de compétence.

L'invalidité ou le caractère inexécutoire d'une disposition du présent règlement officiel n'aura aucun effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes. Si une disposition est considérée comme invalide ou autrement inexécutoire ou illégale, le présent règlement officiel restera en vigueur et sera interprété conformément à ses autres dispositions, comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas incluse.

Tous les termes employés au masculin comprennent le féminin et vice versa, au singulier comme au pluriel.

En cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise et la version française du règlement officiel, selon le cas, la version anglaise prévaudra, régira et dominera.

8. PRODUITS PARTICIPANTS

CUP	Description des produits finis
068200750156	ASTRO ORIGINAL BALKAN 6 %, NATURE, 750 g
057825750023	YOGOURT BALKAN ASTRO ORIGINAL 2 %, NATURE, 750 g
057825750016	YOGOURT BALKAN ASTRO ORIGINAL 3 %, NATURE, 750 g
057825750030	YOGOURT BALKAN ASTRO ORIGINAL 1 %, NATURE, 750 g
057825750078	ASTRO ORIGINAL BALKAN 0,3 %, NATURE, SANS GRAS, 750 g
068200442884	ASTRO ORIGINAL BALKAN 3,25 %, CERISES, 650 g
068200442839	ASTRO ORIGINAL BALKAN 6 %, DÉLICE AUX FRAISES, 650 g
068200443065	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN 3,25 %, VANILLE, 650 g

068200442877	ASTRO ORIGINAL BALKAN 3,25 %, BANANE CRÉMEUSE, 650 g
068200442846	ASTRO ORIGINAL BALKAN 3,25 %, CITRON, 650 g
068200442600	ASTRO ORIGINAL BALKAN 3,25 %, ÉRABLE, 650 g
068200442945	ASTRO ORIGINAL BALKAN 3,25 %, BLEUETS, 650 g
057825750085	ASTRO ORIGINAL BALKAN 1 %, AROMATISÉ NATURELLEMENT, VANILLE FRANÇAISE, 750 g
068200442822	ASTRO ORIGINAL BALKAN 6 %, CAPPUCINO, 650 g
068200442709	ASTRO ORIGINAL BIOLOGIQUE 2 %, NATURE, 650 g
068200442730	ASTRO ORIGINAL BALKAN NATUREL BIOLOGIQUE 6 %, NATURE, 650 g
068200442716	ASTRO ORIGINAL BIOLOGIQUE, VANILLE, 650 g
068200346724	ASTRO VELOUFRUITS BRASSÉ 2 %, BLEUETS, 650 g
068200346748	ASTRO VELOUFRUITS BRASSÉ 2 %, PÊCHES, 650 g
068200346755	ASTRO VELOUFRUITS BRASSÉ 2 %, FRAISES, 650 g
068200346717	ASTRO VELOUFRUITS BRASSÉ 2 %, VANILLE FRANÇAISE, 650 g
068200347448	ASTRO BIOBEST 1 %, LACTOSE RÉDUIT, NATURE, 750 g
068200442501	ASTRO ORIGINAL BALKAN 6 %, SANS LACTOSE, NATURE, 650 g
068200325415	ASTRO ORIGINAL KÉFIR 3 %, PROBIOTIQUE, VANILLE, 500 g
068200325422	ASTRO ORIGINAL KÉFIR 2,5 %, PROBIOTIQUE, FRAISES, 500 g
068200325408	ASTRO ORIGINAL KÉFIR 3 %, PROBIOTIQUE, NATURE, 500 g
068200325439	ASTRO ORIGINAL KÉFIR 2,5 %, PROBIOTIQUE, BLEUETS ET GRENADES, 500 g
068200325149	ASTRO ORIGINAL FRAMBOISE CHOCOLAT BLANC, 6X500 g
068200325132	ASTRO ORIGINAL CRÈME MANGUE VANILLE, 6X500 g
068200325378	ASTRO ORIGINAL POMMES AU FOUR À LA CANNELLE, 6X500 g
068200315898	ASTRO VELOUFRUITS BRASSÉ 2 %, FRAISES/BLEUETS/CERISES, 12X100 g
068200315881	ASTRO VELOUFRUITS BRASSÉ 2 %, VANILLE/FRAMBOISES/PÊCHES, 12X100 g
068200316208	ASTRO VELOUFRUITS BRASSÉ 2 %, VANILLE/FRAISES, 12X100 g
068200326016	ASTRO VELOUFRUITS BRASSÉ, FRAISES, 4X100 g
068200326009	ASTRO VELOUFRUITS BRASSÉ, BLEUETS, 4X100 g
068200326078	ASTRO VELOUFRUITS BRASSÉ, VANILLE, 4X100 g
068200315904	ASTRO ORIGINAL BALKAN ST FRAMBOISES/FRAISES/CERISES NOIRES/NECTARINES, 12X100 g
068200315911	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN PÊCHES/FRUITS DES CHAMPS/FRAISES/BLEUETS, 12X100 g
068200366050	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN ASST PÊCHES/FRUITS DES CHAMPS/FRAISES/BLEUETS, 24X100 g
068200315478	ASTRO ORIGINAL BALKAN FRAISES/VANILLE/PÊCHES/BLEUETS, 12X100 g
068200315447	ASTRO ORIGINAL BALKAN CRÈME VANILLE/DÉLICE AUX FRAISES, 12X100 g
057825175130	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN 4,5 %, VANILLE FRANÇAISE, 175 g
057825175123	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN 4,5 % FERME, CAPPUCINO, 175 g

057825175031	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN FRUITS AU FOND 4,5 %, PÊCHES, 175 g
057825175017	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN FRUITS AU FOND 4,5 %, FRAISES, 175 g
057825175048	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN FRUITS AU FOND 4,5 %, BLEUETS, 175 g
057825175024	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN FRUITS AU FOND 4,5 %, FRAMBOISES, 175 g
057825175116	Astro Original Balkan 6 %, nature, 175 g
068200315485	YogSLAstOrigVanFraisesFrambBleuets3,25 %, 4x12x100 g
057825175130	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN 4,5 %, VANILLE FRANÇAISE, 175 g
057825175123	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN 4,5 % FERME, CAPPUCCINO, 175 g
057825175031	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN FRUITS AU FOND 4,5 %, PÊCHES, 175 g
057825175017	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN FRUITS AU FOND 4,5 %, FRAISES, 175 g
057825175048	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN FRUITS AU FOND 4,5 %, BLEUETS, 175 g
057825175024	ASTRO ORIGINAL STYLE BALKAN FRUITS AU FOND 4,5 %, FRAMBOISES, 175 g
057825175116	Astro Original Balkan 6 %, nature, 175 g
068200346809	Yog Ast Tourte aux Pch, 6x500 g
068200347790	Yogourt Astro Protéines&Fibres, nature avec une touche de miel et avoine, 6x650 g
068200347806	Yogourt Astro Protéines&Fibres, vanille, 6x650 g
068200347813	Yogourt Astro Protéines&Fibres, Ananas, 6x650 g
068200347820	Yogourt Astro Protéines&Fibres, Bleuets, 6x650 g
068200315805	ASTRO ZERO SANS GRAS PÊCHES/CERISES/FRAISES/BLEUETS, 12X100 g
068200315812	ASTRO ZERO SANS GRAS VANILLE/FRAMBOISES/FRAISES/FRUITS DES CHAMPS, 12X100 g

Astro est une marque de commerce détenue ou utilisée sous licence par Lactalis Canada Inc.
©2022 Lactalis Canada. Tous droits réservés.